

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ILS SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la
Bourse.

LES Convents et l'Impôt

Dans le projet d'impôt sur le
revenu que M. Dauphin vient de faire
distribuer aux membres du Parlement
il y a un article qui soulève
toutes les colères du monde où l'on
se confesse.

C'est l'article 18, ainsi conçu :

Art. 18. — Lorsque plusieurs personnes
habiteront ensemble, de manière à ne
former qu'une seule famille ou un seul
ménage, le revenu imposable sera calculé
d'après le coefficient correspondant à la
valeur locative de l'ensemble de l'habitation
commune, et la contribution sera imputée
au nom du chef de la famille ou du
ménage.

Cette règle est applicable aux cercles,
sociétés, associations ou communautés
religieuses et autres ; la contribution est
imposable au nom des cercles, sociétés,
associations, communautés, etc., représentés
par leurs présidents, gérants, directeurs,
chefs ou supérieurs.

Parmi les feuilles pieuses les plus
exaspérées, il faut mettre au premier
rang l'Univers.

Pour le journal de la famille Veuil-
lot et de la société de Jésus, le projet
gouvernemental n'est ni plus ni
moins qu'un acte de « banditisme ».

Cette colère n'a rien qui puisse
nous surprendre : on sait, de reste,
que les gens d'église sont tout de
suite hors d'eux-mêmes dès que l'on
fait mine de toucher à leur caisse.

Le risible de l'affaire c'est que
l'avocat des convents essaie de plaider
en faveur de ses clients la thèse de
l'immunité de l'impôt.

Il le fait avec une virulence, une
ardeur qui lui vaudraient au moins un
bref pontifical et tout un colis d'in-
dulgences spéciales par le prochain
courrier de Rome :

Mais laissons-le parler. La prose
de l'Univers est une prose sacrée : on
n'a pas le droit de l'analyser :

Ainsi, d'après cet article 18, s'écrie le
dévot journal, le nouvel impôt serait perçu
par les agents du fisc sur les associations
ou communautés religieuses comme sur les
particuliers ! En principe, il n'y aurait
aucune objection à faire contre cette dispo-
sition, si ce n'est l'objection générale qui doit
faire repousser l'impôt sur le revenu déjà
imposé de mille manières par les contribu-
tions directes et indirectes. Mais, ici, et en
admettant même pour un moment l'idée
d'un impôt sur le revenu, l'article 18 pro-
pose l'iniquité la plus flagrante.

M. Dauphin, en effet, ne peut ignorer,
puisque lui a contribué par son vote à édicter
cette loi, que les associations ou commu-
nautés religieuses sont déjà prescrites
par un impôt sur le revenu créé tout ex-
pressément pour les atteindre, avec cette parti-
cularité que cet impôt est calculé, non pas
sur le revenu réel des communautés, mais
sur celui que le fisc leur attribue arbitrai-
rement. C'est ce qu'on a justement
nommé le revenu obligatoire, car des com-
munautés dont le budget se solde par un
déficit, ou qui ne tirent absolument rien de
leurs immeubles consacrés aux œuvres de
charité, sont déclarées posséder des revenus
fantastiques sur lesquels se perçoit
l'impôt qui leur est réclamé.

Or, il s'agit aujourd'hui, et par la nou-
velle loi, de superposer à ce premier impôt,
perçu exclusivement sur les congrégations
de la façon abusive que l'on sait, un nouvel
impôt dont la base serait précisément l'im-
pôt inique dont nous venons de rappeler le
caractère.

Il n'y a pas deux mots pour qualifier une
pareille mesure, c'est du banditisme.

Pauvres gens qui font vœu de pau-

vreté et qui observant ce vœu-là
comme tous les autres, possèdent des
millions de revenus au soleil ou à
l'ombre.

Quoi ? ces propriétés de tout genre
ne vous rapportent rien ? Ces immeu-
bles que vous avez dans les villes
n'ont point de locataires ou bien
n'ont que des locataires qui ne paient
pas de loyer ?

Vous ne tirez rien de vos prés, de
vos bois, de vos vignes ?

Les fortunes que vous captez au
chevet des moribonds cessent de
produire dès qu'elles sont tombées
dans vos mains crochues ?

Et les titres de rente, les obli-
gations d'emprunt de villes, les
actions de mines et de chemins de
fer, que vous détenez en portefeuille,
ne vous en paie-t-on pas les cou-
pons ?

Et ce travail que vous faites con-
fectionner dans vos ouvriers par les
enfants des deux sexes, comme l'abbé
Roussel, et autres entrepreneurs
d'orphelinat ne vous le paie-t-on
pas lorsque vous le livrez, soit aux
administrations publiques, soit aux
grands magasins, dont vous êtes
presque les uniques fournisseurs,
sans payer patente, bien entendu ?

Tout cela constitue bien un ensem-
ble de revenus qui n'ont rien de fan-
tastique, des revenus en espèces
sonnantes qui vous aident à bien
vivre sans rien faire dans vos capu-
cineries et dans vos moutiers et dont
le surplus s'en va dans la caisse
noire qui fournit au clergé le nerf
de la guerre contre la société civile.

Allons, bons apôtres, taisez-vous et
payez la modeste dime que vous de-
mande M. Dauphin, vous qui préle-
vez sur la masse ignorante et stupide
cette dime énorme aussi grande que
votre charlatanisme. Payez, comme
nous payons tous, de crainte qu'on
ne se lasse à la fin de votre comédie
et qu'on aille un beau jour voir si
décidément vos caisses sont aussi
vides que vous le prétendez et aussi
creuses que vos livres soi-disant
sacrés.

Ernest VAUQUELIN.

LE SCANDALE DE METTRAY

Nous avons parlé, il y a quelques
jours, des scandales de la colonie de
Mettray, qui rappellent les infamies
opportunistes de la colonie de Porque-
rolles. Le ministre s'est ému et a or-
donné une enquête après laquelle un
gardien qui avait, il y a quelques jours,
frappé jusqu'au sang un jeune colon, a
été renvoyé, hier matin, de la colonie.

Deux détenus, les jeunes Durand et
Dodin, se sont évadés, hier matin, de
Mettray.

Il importe que la lumière soit faite
promptement, que les responsabilités
soient établies, et que la justice sévise
contre les misérables exploités de
malheureux enfants.

LES PROJETS DE L'ÉLYSÉE

S'il faut en croire l'Intransigeant.
On se livre, à l'Élysée, à des combinai-
sons bien extraordinaires. Voici ce que
dit notre confrère :

Il paraît qu'en prévision de la chute de
M. Goblet, l'Élysée avait ébauché une liste

ministérielle. Nous ne connaissons pas tous
les favoris ; voici, du moins, quatre per-
sonnages dont les noms sont inscrits sur les
tablettes présidentielles :

M. Duclerc, aux affaires étrangères, président
du conseil ; M. Raynal, aux finances ;
M. le général Février, à la guerre ; M. l'amiral
Lafont, à la marine.

Si le reste ressemble au commencement,
nous aurions donc, le cas échéant, un cabinet
opportuno-cléricog-ganache.

M. Duclerc, qui revient sur l'eau, mieux,
hélas ! que les Galions de Vigo, qui édifièrent
sa fortune, a fait ses prévisions. Il s'est effon-
dré, il y a quelques années, dans je ne sais
quels marécages.

M. Raynal est l'homme des conventions
que l'on connaît et des concessions que l'on
ne connaît pas.

Le général Février est fervent à la messe.
Lyon s'en souvient. Il est, dans cette ville,
des attitudes et des paroles inoubliables et
inoubliables. Il est aussi certains ennus avec
la perruque de la femme — aujourd'hui
veuve — d'un chef de l'armée. Quant à l'amiral
Lafont, c'est la pitié en personne. Ce
n'est pas Lafont de Montmartre, c'est le
Lafont du Sacré-Cœur.

Telle était la base du conseil projeté. Et
ce n'est pas chose abandonnée. On y revien-
dra, après les vacances de Pâques, et M.
Ribot, alors y figurera.

Ainsi va le progrès.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a soumis à la
signature du président de la République
le mouvement judiciaire suivant.

Sont nommés :

Conseiller à la cour de Paris, M. Ruban de
Coudré, vice-président du tribunal de la
Seine, en remplacement de M. Cartier, dé-
cédé.

Conseiller à la cour de Paris, M. Benoit,
juge d'instruction au tribunal de la Seine, en
remplacement de M. Reuillon, démission-
naire.

Conseiller à la cour de Paris, M. Potier,
substitut du procureur général près la cour
de Paris, en remplacement de M. Isambert,
admis à la retraite.

Substitut du procureur général près la
cour de Paris, M. Ditté, substitut du procureur
de la République, à Paris.

Vice-président du tribunal de la Seine, M.
Tardif, substitut du procureur de la Ré-
publique, à Paris.

Juge au tribunal de la Seine, M. Blanc-
Dumesnil, président du tribunal de Troyes.

Substitut du procureur de la République à
Paris, M. le procureur de la République à
Troyes.

Substitut du procureur de la République à
Paris, M. Pelagaud, substitut à Lyon.

Président du tribunal de Troyes, M. Pal-
lais, président du tribunal de Bar-sur-Seine.

Procureur de la République à Troyes, M.
Brejand, procureur de la République à Cou-
lommiers.

Procureur de la République à Coulommiers,
M. Rosenfeld, procureur de la République à
Pontoise.

Procureur de la République à Pontoise, M.
Fournel, substitut à Dreux.

Substitut à Dreux, M. Huguet, attaché à la
chancellerie.

LETTRE DE PARIS

Paris, 31 mars.

Je ne crois pas que personne puisse,
à l'heure où j'écris cette lettre, prévoir,
si, à la fin de la journée qui commence,
le ministère sera encore debout. La si-
tuation est si peu nette, la Chambre si
peu assurée dans ses résolutions, que
les plus vives parlementaires eux-
mêmes n'oseraient prédire l'issue du
débat auquel vont donner lieu les crédits
supplémentaires dont le ministère des
finances demande l'adoption afin de
combler le vide causé dans la caisse de
son département ministériel par les
économies votées au mois de février.

Les hésitations de la commission du
budget, les résolutions contradictoires
auxquelles elle s'est successivement ar-

rêtée dans la journée d'hier, prouvent
bien que dans l'esprit de la plupart des
membres de la majorité républicaine il y a
lutte entre la préoccupation de ne pas
renverser en ce moment le ministè-
re, et le désir très vif, très sincère,
d'introduire de sérieuses réformes dans
l'administration, de façon à soulager le
contribuable surchargé.

Il va sans dire que les opportunistes
n'ont pas de ces soucis-là : la nécessité
de réaliser des économies ne les tou-
che guère, et quant au cabinet Goblet,
on peut croire qu'ils le verront s'é-
crouler avec infiniment de plaisir, car
ils comptent bien être appelés à re-
cueillir sa succession.

En quoi ils se trompent peut-être,
car, si j'en crois mes renseignements,
M. Jules Grévy ne serait rien moins que
disposé à faire appel, le cas échéant, à
Ferry et à sa bande. Le président de la
République se rend parfaitement compte
du tort immense que la politique oppor-
tuniste a fait au pays. La folle expédi-
tion du Tonkin n'a jamais trouvé en
lui un partisan bien ardent, et plus
d'une fois il l'a combattue dans le con-
seil.

L'ancien jurisconsulte, respectueux
de la loi, estimait d'ailleurs que faire
la guerre à la Chine sans l'approbation
de la Chambre, c'était violer effronté-
ment l'un des articles les plus essentiels
de la Constitution. A plusieurs reprises,
durant le ministère Ferry, M. Grévy
s'est très nettement placé sur ce ter-
rain, et invitait les ministres à délibérer
à ce sujet et ne leur dissimulant pas
qu'à son avis, il était impossible de
continuer la campagne dans les mers
de Chine sans avoir soumis franchement
à la Chambre la question de
paix ou de guerre. Les complices
de Ferry, naturellement, ont toujours
été d'un avis contraire, et, jusqu'à la
fin de leur règne néfaste, ils ont sou-
tenu avec une rare impudence qu'on
ne faisait pas la guerre aux Chinois,
que l'on était vis-à-vis d'eux simple-
ment en « état de représailles » ; un
bien joli euphémisme, qu'éussent envié
ce hon M. Tartufe et cet excellent M.
Rodin.

M. Grévy a gardé de cette constan-
te divergence de vues avec M. Ferry
et ses amis le plus fâcheux souvenir,
et il ne s'en cache pas. Les procédés
opportunistes lui répugnent décidément ;
il en redoute les conséquences et ne
veut pas s'y associer. Aussi se-
rais-je fort surpris si, une crise ministé-
rielle éclatant, il faisait appeler M.
Jules Ferry. Bien plus probablement
chargerait-il soit M. Duclerc, soit M.
de Freycinet du soin de reconstituer
le ministère. Mais il reste à savoir si
l'un ou l'autre de ces deux person-
nages serait capable de grouper au-
tour de son nom une majorité. Il est
permis d'en douter.

Quant à la Chambre, elle est, comme
je le disais plus haut, absolument favo-
rable à la politique d'économies. Elle
sent très bien qu'il est indispensable
d'endiguer le flot montant des dépen-
ses ; elle veut rompre avec les anciens
errements et n'admet pas que les mi-
nistres continuent à se croire obligés
d'être, devant le Parlement, les avocats
d'office de leurs bureaux. Les frais
d'administration, surtout de l'adminis-
tration centrale, ont, depuis quelques
années, suivi une progression rapide
et véritablement inquiétante. De ce
côté-là, des réformes radicales sont
tout à fait urgentes, et c'est d'abord
sur ces dépenses improductives que
les économies doivent porter.

Est-elle bien nécessaire, cette for-
midable armée de commis, d'employés
de tout ordre, d'expéditionnaires,
d'huissiers, qui encombrant les ministères... et élargent au budget ? Peu à
peu, pour faire droit à des recomman-

dations inconsidérées, les cadres du
personnel administratif se sont démesu-
rément élargis. On a créé des direc-
tions nouvelles, des divisions impré-
vues et des bureaux inutiles. Là où
cinq ou six commis suffisaient autre-
fois, il y en a dix ou douze mainte-
nant ; et sur ce nombre la moitié au
moins ne travaillent pas ou travaillent
si peu qu'en vérité ce n'est pas la
peine d'en parler.

C'est un abus qu'il est urgent de
faire disparaître, car la bureaucratie
nous ronge et la papeterie nous
submerge. Du train dont nous mar-
chons depuis dix ans, tous les Français
ne sauraient tarder à devenir des
employés de l'Etat, c'est-à-dire des
budgetivores.

La première condition pour rétablir
dans nos finances un équilibre sérieux
et stable, c'est de rogner tous ces
traitements onéreux et superflus, et de
débarrasser les bureaux de nos ministères
de toutes les non-valeurs qui les
encombrent aujourd'hui.

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES DE LA « TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

DANS LES COULOIRS

Paris, 31 mars.

Les couloirs sont très animés. On
commente dans tous les groupes le
vote émis hier par la Chambre sur les
crédits supplémentaires des finances.

M. Clémenceau est très entouré.
L'affaire de Douville-Maillefeu est éga-
lement le sujet de plusieurs conversa-
tions. On a beaucoup remarqué un
entretien qui a eu lieu entre M. Sarrien,
ministre de la justice et le procureur
général. On assure que M. de Douville
sera interrogé aujourd'hui.

LE RÉGIME DES SUCRES

Paris, 31 mars.

Le gouvernement demande que la
discussion sur le droit intérieur de
10 francs sur les sucres ait lieu avant
Pâques.

ELECTION DE COMMISSIONS SÉNATORIALES

Paris, 31 mars.

Les bureaux du Sénat se sont réunis
aujourd'hui pour procéder à la nomi-
nation des commissions qui seront char-
gées de l'examen des propositions sui-
vantes :

1^o Proposition adoptée par le Cham-
bre concernant l'élection du Conseil
municipal de Paris.

2^o Projet adopté par la Chambre por-
tant approbation de la convention de
commerce et de navigation entre la
France et la Grèce.

Dans la commission municipale, la
majorité des sénateurs républicains
paraît décidée à voter le projet, sub-
stituant le scrutin de liste par arron-
dissement au scrutin par quartier pour
les élections municipales.

LA SÉPARATION DES DEUX CONSEILS

Paris, 31 mars.

La commission relative à l'appli-
cation de la loi du 10 août 1871 au
département de la Seine s'est réunie
aujourd'hui à 3 heures.

Elle paraît également favorable à la
séparation des conseils général et
municipal.

LES VACANCES DE LA CHAMBRE

Paris, 31 mars.

La Chambre prendra probablement
ses vacances mardi ou mercredi pro-
chain, mais la Commission du budget
siégera pour préparer ses travaux.

LA CHAMBRE

Séance du 31 mars

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.
Le procès-verbal est adopté.

La colonie de Mettray.

M. Belle, député d'Indre-et-Loire,
adresse une question à M. Goblet sur les
faits qui se sont passés à la colonie pénitenti-
naire de Mettray. Des actes d'odieuse
brutalité ont été commis : de jeunes détenus
ont été mis en cellule avec les menottes.

M. Goblet répond qu'à la suite de l'en-
quête qui a été faite, la révocation des em-
ployés coupables a été prononcée. Il promet
qu'à l'avenir l'administration veillera à ce
que de pareils faits ne se renouvelent
point. Le ministre déclare en outre qu'il
attend un second rapport pour prendre de
nouvelles mesures.

L'élection de Pavayron

Après avoir adopté deux projets d'inté-
rêt local, la Chambre valide l'élection de M. Ro-
dat, dans l'Aveyron.

Les Services postaux

M. Félix Faure, qui en veut décidément
à M. Granet, continue ses critiques contre la
convention signée par le ministre des postes
avec les messageries maritimes pour les ser-
vices postaux.

L'ancien sous-secrétaire d'Etat oppor-
tuniste répète que les vitesses sont insuffi-
santes et les salaires des ouvriers trop mo-
diestes. Il ajoute que la Compagnie conces-
sionnaire fait une concurrence ruineuse au
cabotage non subventionné. Le fret de ses
navires coûte très cher, beaucoup plus cher
que ceux des navires belges ou allemands.

Il faut donc, suivant l'orateur, modifier
la convention dans un sens plus favorable
au commerce français. Il demande le renvoi
à la commission et déclare qu'il ne pourra
voter telle quelle la convention. Cela se
comprend, du reste, puisque ce n'est pas
lui qui la signa.

M. de la Billaud n'a jamais été sous-
secrétaire d'Etat. Bien que membre de la
droite, il lui sera donc possible de voter la
convention. Tout en faisant quelques cri-
tiques, il reconnaît les avantages réels que
présente la convention et apprécie sérieuse-
ment la réduction de trois millions consentie
par la compagnie. Toutefois, il combat le
prolongement des services sur le Nord, qui
sera la ruine du petit cabotage. Il ne faut
pas que les caboteurs soient écartés par
une compagnie subventionnée de l'Etat.

M. Pierre Alys critique la convention
dans la partie qui concerne le service des
Indes.

La compagnie ne dessert pas directement
la Réunion, qu'elle sacrifie pour la colonie
anglaise des Seychelles.

Or la France dépense 60 millions pour le
port et le chemin de fer de la Réunion. Il
importe donc de favoriser le commerce de
cette colonie en obligeant les messageries à
la desservir directement.

Après quelques considérations générales
sur la nécessité de l'expansion coloniale —
le député de l'Inde française retarde —
M. Pierre Alys conclut au renvoi à la com-
mission.

M. Antide Boyer déclare qu'il n'est pas
partisan des subventions ; néanmoins, le
député ouvrier de Marseille reconnaît que
dans le cas actuel, la subvention est néces-
saire pour assurer le service de l'extrême-
Orient.

Mais il voudrait que le service du Brésil
partit non de Bordeaux, mais de Marseille.
Il y a une ligne italienne qui part de
Gênes pour desservir les mêmes régions.
En prenant Marseille comme tête de li-

Vendredi de LA TRIBUNE du 1^{er} Avril 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

Le porion Richomme était arrivé au
pas de course, désolé que ni l'ingé-
nieur Négrel, ni Dansaert, ne fussent à
la fosse, l'oreille collée contre les
roches, il écoutait ; et il finit par dire
que ces plantés n'étaient pas les plain-
tes d'enfant. Un homme se trouvait là,
pour sûr. A vingt reprises déjà, Maheu
avait appelé Jeanlin. Pas une haleine
ne soufflait. Le petit devait être
broyé.

Et toujours le râle continuait, mo-
notone. On parlait à l'agonisant, on lui
demandait son nom. Le râle seul ré-
pondait.

— Dépêchons ! répétait Richomme,
qui avait déjà organisé le sauvetage.
On causera ensuite.

Des deux côtés, les mineurs atta-
quaient l'éboulement, avec la pelle et
la pioche. Chaval travaillait sans une
parole, à côté de Maheu et d'Etienne ;
tandis que Zacharie dirigeait le trans-
port des terres. L'heure de la sortie
était venue, aucun n'avait mangé ; mais
on ne s'en allait pas pour la soupe,
tant que des camarades se trouvaient
en péril. Cependant, on songea que le
coron s'inquiéterait, s'il ne voyait ren-
trer personne, et l'on proposa d'y ren-
voyer les femmes. Ni Catherine, ni la
Mouquette, ni même Lydie, ne voulu-
rent s'éloigner, clouées par le besoin
de savoir, aidant au déblaiement. Alors,
Leveau accepta la commission d'an-
noncer la haut l'éboulement, un sim-
ple dommage qu'on réparait. Il était
près de quatre heures, les ouvriers en-
moins d'une heure avaient fait la besogne
d'un jour ; déjà la moitié des terres
auraient dû être enlevées, si de
nouvelles roches n'avaient glissé du
toit. Maheu s'obstinait avec une telle
rage, qu'il refusait d'un geste terrible,
quand un autre s'approchait pour le
relayer un instant.

— Doucement ! dit enfin Richomme.
Nous arrivons... Il ne faut pas les
achever.

En effet, le râle devenait de plus en
plus distinct. C'était ce râle continu

qui guidait les travailleurs ; et, main-
tenant, il semblait souffler sous les
pioches mêmes. Brusquement, il cessa.

Tous, silencieux, se regardèrent,
frissonnantes d'avoir senti passer le
froid de la mort, dans les ténèbres. Ils
piochaient, trempés de sueur, les mus-
cles tendus à se rompre. Un pied fut
rencontré, on enleva dès lors les terres
avec les mains, on dégagea les mem-
bres un à un. La tête n'avait pas souf-
fert. Des lampes l'éclairaient, et le nom
de Chicot circula. Il était tout chaud,
la colonne vertébrale cassée par une
roche.

— Enveloppez-le dans une couver-
ture, et mettez-le sur une berline,
commanda le porion. Au mioche main-
tenant, dépêchons !

Maheu donna un dernier coup, et
avec une ouverture se fit, en communi-
quant avec les hommes qui déblayaient l'é-
boulement, de l'autre côté. Ils crièrent,
ils venaient de trouver Jeanlin évanou-
nou, les deux jambes brisées, respi-
rant encore. Ce fut le père qui appor-
ta le petit dans ses bras ; et les ma-
choires serrées, il le lâchait toujours
que des nom de Dieu ! pour dire adieu ;
tandis que Catherine et les au-
tres femmes s'étaient remises à hur-
ler.

On forma vivement le cortège. Bé-
bert avait ramené Bataille qu'on attela
aux deux berlines ; dans la première
gisait le cadavre de Chicot, maintenu

par Étienne ; dans la seconde, Maheu
s'était assis, portant sur les genoux
Jeanlin sans connaissance, couvert
d'un lambeau de laine arraché à une
porte d'aérage. Et l'on partit au pas.

Sur chaque Berline, une lampe met-
tait une étoile rouge. Puis, derrière, sui-
vait la queue des mineurs, une cin-
quantaine d'ombres à la file. Mainte-
nant, la fatigue les écrasait,

gne, on pourrait lutter efficacement contre la concurrence italienne.

M. Ménilik, après de bonnes observations portant sur les détails, établit qu'il faut faire un partage plus équitable des services entre l'Océan et la Méditerranée.

Il déclare qu'il est fâché qu'on ait oublié dans la convention les pays de la côte occidentale d'Afrique et demande le renvoi à la commission.

Discours de M. Granet

M. Granet répond que sur ce dernier point, il y a un projet à l'étude.

Le ministre des postes dit que dans la question de la convention maritime, les intérêts généraux dominent les intérêts particuliers.

Dans les lignes subventionnées, c'est l'intérêt politique et commercial qui prédomine, l'intérêt postal ne venant qu'au second rang. Quant aux critiques qu'on a adressées au traité, parce qu'il a été conclu de gré à gré, le ministre répond que le système de l'adjudication est peu pratique dans des affaires aussi considérables.

Il explique ensuite la suppression de la ligne de Marseille, par ce fait que Constantinople est aujourd'hui desservie par Varna. Répondant aux objections de M. Pierre Alpy qu'on ne peut toucher à la Réunion sans revenir au service de l'Indo-Chine, ce qui déterminerait un retard de plusieurs jours sur les Compagnies étrangères.

M. Granet examine ensuite les desiderata du port du Havre et les prolongements des lignes sur le Nord.

Il y a un intérêt immense à ce que nous soyons reliés par Madagascar à la mer de Chine sans secours étrangers.

Quant à la vitesse des navires, M. Granet dit que le contrat porte quatorze nœuds sur certaines lignes et fait ressortir l'importance de cette supériorité sur les autres compagnies étrangères.

En outre le taux de la subvention n'est pas supérieur à celui des autres compagnies. Le ministre déclare s'opposer au renvoi à une convention nouvelle.

Fin de la séance

Quelques voix demandent la clôture. La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Le président lit une proposition de M. Laur, tendant à fixer à samedi la nomination de la commission du budget.

La Chambre vu l'heure tardive décide qu'elle fixera samedi le jour de cette nomination. La séance est levée à 7 h.

LE SÉNAT

Séance du 31 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures. Le général Boulanger expose les opérations du recrutement en 1886.

Le Sénat procède ensuite à la désignation par le sort du département auquel échoiera le siège sénatorial laissé vacant par la mort du général Farre, sénateur inamovible décédé.

C'est le département des Landes qui est désigné.

M. Dauphin dépose le projet de crédits supplémentaires voté par la Chambre et demande le renvoi à la Commission.

Puis M. de Gavardie interrompt le gouvernement sur le refus de servir une pension de retraite à un commissaire de police ayant trente-quatre ans de service.

M. Goblet répond qu'aucune législation ne donne droit à la retraite pour les commissaires auxquels on accorde parfois un secours.

En outre, M. Latreille a été révoqué pour faits graves.

M. de Gavardie annonce que s'il est réélu, il continuera pendant neuf ans à demander justice pour des faits semblables. L'incident est clos.

M. Léon Renault demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour réparer les désastres occasionnés par les tremblements de terre dans le Midi.

M. Goblet assure que les populations éprouvées ont toute sa sollicitude et que le gouvernement viendra en aide aux propriétaires qui sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs immeubles.

M. Faye lit ensuite un rapport tendant au vote des crédits demandés par M. Dauphin.

M. Maze demande pourquoi le ministre ne fait pas figurer les dépenses du matériel dans les crédits.

M. Dauphin répond que les dépenses du personnel sont payables par donzièmes, tandis que les dépenses pour le matériel sont plus importantes.

M. Buffet accuse M. Goblet d'avoir fait une fautive interprétation des droits du Sénat devant la Chambre. Il s'abstient dans le vote sur les crédits.

Après une réplique de M. Goblet, M. Faye demande au Sénat de voter les crédits. Il croit les droits du Sénat égaux à ceux de la Chambre.

Les articles 1 et 2 sont adoptés. L'ensemble de la loi est voté par 215 voix contre 2.

M. Labiche dépose un rapport sur les bestiaux.

La séance est levée à 4 h. 50.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE DOUVILLE-MAILLEFEU

Paris, 31 mars.

MM. Cavaignac et Casimir Périer, députés, se sont présentés ce matin à 9 heures chez M. de Douville-Maillefeu pour lui demander une réparation au nom de M. Sans-Leroy.

M. de Douville-Maillefeu a répondu que la Chambre s'étant constituée juge de l'incident et l'ayant frappé d'une peine disciplinaire, le procureur général étant en outre saisi de l'affaire, il a dû immédiatement, dans ces circonstances, prier ses témoins de ne plus s'en occuper et qu'il ne peut que persévérer dans sa décision.

LES EXPÉRIENCES DU CAPITAINE RENARD

Paris, 31 mars.

Un ballon monstre est en construction actuellement à l'École d'aérostation de Meudon, dirigée par M. le capitaine Renard. On connaît les savantes expériences sur la direction des ballons. Le nouvel aérostat fera son ascension au mois de mai; il est muni d'un nouveau moteur.

LA PROPRIÉTÉ DE LA MINE

Paris, 31 mars.

La commission de la législation des mines a ratifié le travail de la sous-commission relatif au droit de propriété des mines.

Désormais il n'y aura plus de concession, mais la propriété de la mine sera attribuée ipso facto à l'inventeur qui aura prouvé matériellement la présence du gîte et obtenu un permis de recherches.

Ce principe peut donner à l'industrie minière une activité extraordinaire. M. Laur sera chargé de préparer le titre relatif aux permis de recherches.

LE PATRIARCHE ARMÉNIEN A PARIS

Paris, 31 mars.

M. Flourens a reçu Mgr Ozarian, patriarche des Arméniens catholiques, qui l'a entretenu de la question des écoles en Orient et de l'influence française.

DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN

Paris, 31 mars.

A l'issue du Conseil des ministres, M. Goblet a reçu le préfet de la Seine qui lui a communiqué le texte de la délibération du Conseil municipal de Saint-Ouen, par laquelle cette assemblée a déclaré se solidariser avec le Conseil municipal de Marseille, pour glorifier l'insurrection du 18 mars. M. Goblet a décidé de faire signer samedi, au Conseil des ministres un décret portant dissolution du Conseil municipal de Saint-Ouen.

LA SITUATION DU MINISTRE DES FINANCES

Paris, 31 mars.

On assure que M. Dauphin sera obligé bientôt de remettre sa démission. On sait que la Chambre lui est très hostile malgré l'apparence du vote d'hier.

LA SITUATION DU MINISTRE DES FINANCES

Paris, 31 mars.

On assure que M. Dauphin sera obligé bientôt de remettre sa démission. On sait que la Chambre lui est très hostile malgré l'apparence du vote d'hier.

M. Dauphin serait nommé président de la Cour des comptes, en remplacement de M. Bethmont à qui son état de santé ne permet pas de continuer ses fonctions.

Dépêches de l'Étranger

Par le spécial de la Tribune

LE SUCCESSION DE M. DE KEUDÉLL

Berlin, 31 mars.

La Gazette de la Croix dit que c'est probablement M. de Schweinitz, actuellement ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, qui remplacera M. de Keudell à Rome.

LE CABLE DE MASSAOUAH

Rome, 31 mars.

Le ministre des travaux publics a donné l'ordre d'ouvrir aujourd'hui même au service public la ligne télégraphique sous-marine de Massaouah à Assab et Perim, dont la pose vient d'être achevée.

La taxe des télégrammes de toutes provenances, l'Italie exceptée, est la taxe actuelle pour Perim, augmentée de 7 centimes 1/2 par mot pour Assab et de 22 1/2 pour Massaouah.

La taxe des télégrammes échangés entre l'Italie et ces deux points reste fixée à 4 livres 5 centimes par mot.

Les dépêches en langage secret sont interdites.

LES NÉGRIERS DE LA MER ROUGE

Londres, 31 mars.

On mande de Souakim que les équipages des négriers récemment capturés dans la mer Rouge ont été condamnés à 5 ans de prison et à 50 coups de fouet. L'exécution de cette dernière peine a été publique. Les résidents indigènes se sont abstenus d'y assister, mais les troupes noires qui étaient présentes ont témoigné d'une certaine satisfaction.

L'ANNIVERSAIRE DE BISMARCK

Berlin, 31 mars.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince de Bismarck, une réception aura lieu, le 1er avril prochain, à l'ambassade d'Allemagne. Le chancelier allemand est né le 1er avril 1814. Il aura donc, dans quelques jours, soixante-troize ans accomplis.

LA CANDIDATURE CIPRIANI

Rome, 31 mars.

Les radicaux romagnols ont renoncé à poser pour la cinquième fois la candidature de M. Cipriani aux élections parlementaires qui auront lieu le 3 avril. Ils ont décidé de voter pour M. Saffi, et celui-ci a accepté la candidature qui lui a été offerte.

LA CHAMBRE HELLENIQUE

Athènes, 31 mars.

Demain commencera la discussion sur la politique générale du cabinet, provoquée par M. Delyanis.

La Chambre est disposée à voter toutes les mesures fiscales, tous les projets de réorganisation de M. Tricoupi.

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 31 mars.

L'empereur s'est montré hier à la fenêtre du palais au moment de la garde montante. Dans la matinée, il avait entendu le rapport du général d'Albedyl, chef du cabinet militaire. Ce matin on dit qu'il a passé une bonne nuit; cependant il n'a pas sauté la foule à midi.

MORT DE L'ÉVÊQUE MOURAD

Copenhague, 31 mars.

On annonce la mort de l'évêque Mourad, le danois, qui avait été l'un des chefs du vieux parti national danois, avait occupé en 1848 le poste de ministre des travaux publics et plus tard celui de ministre de l'intérieur.

En 1864, il conquit une grande popularité en se prononçant en faveur de la continuation de la guerre avec la Prusse.

Après la guerre, il émigra avec sa famille dans la Nouvelle-Zélande et ne reentra en Europe qu'en 1869.

L'IMPORTATION DES MONNAIES

Londres, 31 mars.

La Gazette de Londres (officielle) publie une proclamation royale qui interdit l'importation de toutes les monnaies étrangères, à l'exception des monnaies d'or et d'argent.

L'EX-IMPÉRATRICE

Naples, 31 mars.

L'ex-impératrice Eugénie se prépare à quitter Naples. Elle se rendra à Rome avant de retourner en Angleterre, où elle est attendue pour le 29 avril.

VOYAGE DU DUC D'ANJALME

Rome, 31 mars.

Le duc d'Anjalme est attendu sans peu de jours à Naples, où se trouve actuellement le duc de Chartres.

NOUVELLE TENTATIVE CONTRE LE TZAR

Londres, 31 mars.

On apprend ici, de source autorisée, que le tzar a été l'objet d'un attentat, à Gatchina. Le tzar n'a pas été blessé.

DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU FOLKETHING

Copenhague, 31 mars.

Le président du Folkething a donné sa démission.

MESURES DE POLICE EN RUSSIE

Odessa, 31 mars.

Sur des ordres provenant de St-Petersbourg des mesures de précautions très rigoureuses sont prises à Odessa par la police: les stations des chemins de fer sont activement surveillées; toute personne suspecte est invitée à exhiber ses papiers et, si elle en est dépourvue, elle est aussitôt arrêtée.

PRÉPARATIFS MILITAIRES

Londres, 31 mars.

Le Standard apprend d'Odessa que quinze cents hommes, soixante-dix pièces de campagne, une grande quantité de munitions ont été embarqués hier sur un steamer pour Wladivostok. Un autre steamer était déjà parti la semaine dernière avec des cartouches et de la poudre.

LE PROCÈS DES ANARCHISTES DE VIENNE

Vienne, 31 mars.

Le procès des anarchistes, poursuivis pour incendies, vient de se terminer. Les accusés ont été condamnés à des peines variant de vingt ans à six mois de prison, avec un jour de jeûne par mois. Un seul a été acquitté.

Il y a eu des scènes de larmes dans l'auditoire au moment du prononcé du jugement.

COLLISION SANGLANTE

Madrid, 31 mars.

Une échauffourée s'est produite à Sabadell, provoquée par un employé de l'octroi qui voulut fouiller une femme entrant dans la ville. La foule s'est ameutée et a lancé des pierres contre le bureau de l'octroi.

Suivant des nouvelles plus récentes, les faits ont été plus graves: les employés de l'octroi ont fait feu sur la foule; ils ont tué un enfant, une femme, deux hommes, et ont blessé une vingtaine de personnes. Le gouverneur de la province est accouru et a réussi à rétablir l'ordre à Sabadell.

Une enquête a été ouverte, qui a amené une trentaine d'arrestations.

LES ALLEMANDS ET LE CANAL DE PANAMA

Berlin, 31 mars.

Un journal allemand publie la note suivante:

Le Hamburger Correspondent est d'avis que l'occasion d'une intervention du gouvernement allemand, en faveur du canal de Panama, pourrait bien se présenter dans le cas où la Société du canal arriverait à bout de ses forces.

L'Allemagne aurait alors, non seulement tout intérêt, mais aussi le devoir de venir en aide à l'entreprise. Elle pourrait s'entendre à ce sujet avec les autres puissances européennes et donner à l'administration du canal un caractère international.

Si cette note est exacte, elle donne la clé du voyage de M. de Lesseps, à Berlin, et de son attitude par trop expansive envers la cour et le peuple allemand, bien mieux que sa prétendue mission de remise de hochets décoratifs à M. Herbet. M. de Lesseps veut assurer le succès de son œuvre; c'est parfait; mais ce motif n'empêche pas qu'il ne soit allé un peu trop loin dans ses manifestations.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Vienne, 31 mars.

Les nouvelles de Sofia démentent catégoriquement toute tentative révolutionnaire sur un point quelconque du territoire. Malgré cette affirmation, on constate sinon des troubles, du moins une grande agitation dans différentes localités.

PROGRÈS DE L'IDÉE RÉPUBLICAINE EN RUSSIE

Londres, 31 mars.

Voici encore une nouvelle concernant la Russie communiquée de Vienne à un journal anglais, le Standard:

On vient de publier à Vienne le manifeste d'un nouveau parti révolutionnaire russe qui a pris le titre de Confédération libre. Le programme de ce parti est résumé dans un statut comprenant vingt-cinq articles et qui confère au pays toutes les libertés constitutionnelles.

Le dernier article est ainsi conçu: «Le chef du gouvernement pourra être un empereur ou bien un président élu temporairement par la nation.»

Le résultat de cela, ajoute le correspondant du Standard, que le parti a des tendances plutôt républicaines que constitutionnelles.

UN PLACEMENT DIFFICILE

New-York, 31 mars.

Une vente aux enchères originale vient d'avoir lieu en Amérique.

D'après une loi du comté de Kentucky, tout vagabond peut être vendu aux enchères comme esclave, pour une période de soixante-quinze jours. Tombé en désuétude, cette loi a réveillé pour un ivrogne incorrigible la colère.

Une foule énorme assistait à la vente, mais personne n'a voulu acheter le pauvre ivrogne. Celui-ci a été finalement adjugé au geôlier de la prison de la ville pour un dollar. Le geôlier, pensant avec juste raison que son esclave lui coûterait probablement plus cher à nourrir pendant soixante-quinze jours qu'il ne lui rapporterait, l'a immédiatement affranchi.

LA SITUATION DANS LE HARRAR

Rome, 31 mars.

Une lettre d'Aden publiée par la Riforma, de Rome, donne les renseignements suivants sur la situation dans le Harrar:

L'émir d'Harrar s'est enfui aussitôt après que le roi Ménélik eut envahi le pays. La population aux trois quarts musulmane, a suivi l'exemple de l'émir.

Le pays est aujourd'hui à peu près désert. Dix mille choans, conduisant des troupeaux de bêtes de somme, ont dévasté le pays, détruisant les plantations de café et achevant de consommer les provisions déjà diminuées par la sécheresse exceptionnelle.

Le roi Ménélik n'a pas l'intention de rester longtemps à Harrar ni d'y laisser des troupes; son intention est de nommer un prince tributaire.

Il serait satisfait de l'occupation de l'Harrar par les Italiens et il leur céderait cette région à des conditions très avantageuses, parce que la présence des Italiens dans l'Harrar serait pour le Choa une défense contre les Abyssiniens.

Le nouveau consul de France à Zeilah a envoyé une lettre à Ménélik dont celui-ci se montre très satisfait.

que le roi Ménélik eut envahi le pays. La population aux trois quarts musulmane, a suivi l'exemple de l'émir.

Le pays est aujourd'hui à peu près désert. Dix mille choans, conduisant des troupeaux de bêtes de somme, ont dévasté le pays, détruisant les plantations de café et achevant de consommer les provisions déjà diminuées par la sécheresse exceptionnelle.

Le roi Ménélik n'a pas l'intention de rester longtemps à Harrar ni d'y laisser des troupes; son intention est de nommer un prince tributaire.

Il serait satisfait de l'occupation de l'Harrar par les Italiens et il leur céderait cette région à des conditions très avantageuses, parce que la présence des Italiens dans l'Harrar serait pour le Choa une défense contre les Abyssiniens.

Le nouveau consul de France à Zeilah a envoyé une lettre à Ménélik dont celui-ci se montre très satisfait.

FRANCE ET RUSSIE

Nous extrayons d'une récente étude de M. Théodore Cahen, (alias Théodore Critt): La Russie chez elle, une anecdote assez caractéristique sur les sentiments que le peuple russe professe à l'endroit de l'Allemagne et de l'Angleterre:

C'était à Saint-Petersbourg. Un matin, j'avais été chez un des généraux les plus illustres de l'armée russe, gouverneur d'une grande province de l'empire et très estimé de l'empereur.

En sortant de son cabinet, où nous avions causé fort longtemps, je trouvais dans le salon voisin l'aide de camp du général, le colonel Mouraïeff. Il tenait ma carte en main et très aimablement insista pour que nous fussions connaissance.

D'autres officiers arrivèrent. Nous voilà bientôt bavardant de tout à la fois, comme dans un vrai salon parisien.

— Avez-vous été au cirque? me demanda le colonel, alors que nous parlions de la grande question à l'ordre du jour.

— Non, répondis-je, on m'a prévenu qu'à l'exception du théâtre Michel, tout était fermé pendant le carême.

— Les théâtres sont fermés, mais le cirque est ouvert. Allez y passer une heure. On joue certaine pantomime qui vous intéressera.

Le soir même, je me fis conduire au Cirque. Je passe sur les équilibristes et les acrobates, toujours les mêmes dans les pays du monde, et voici ce qui eut lieu à la fin du spectacle.

On jouait en effet, et l'on joua chaque soir encore, une sorte de pantomime dont les finesses de détail m'ont ébloui, mais dans laquelle on représente successivement l'Allemagne, l'Angleterre et la France.

L'Allemagne est personnifiée par M. de Bismarck. Le chancelier se montre à cheval, casque en tête, très bien et très respectueusement costumé.

A son arrivée, le public devient houleux, il y a des sifflets, on jette des oranges, des kopecks, et quand l'homme d'Etat allemand disparaît, les rires qui se produisent ne seraient pas pour lui plaisir s'il les entendait.

Après Bismarck, une famille anglaise définit au milieu de moqueries sans nombre et de protestations dont le sens est très facilement compréhensible, même pour un étranger ne comprenant pas le russe.

Enfin apparaît une caninière française portant un drapeau tricolore. Alors la scène change. A peine la caninière a-t-elle franchi l'enceinte du cirque que la grande majorité du public se lève. Ce sont des cris, des bravos, des vivats à n'en plus finir.

La caninière salue et abaisse légèrement le drapeau qu'elle fait ensuite flotter. Les acclamations redoublent, on frappe des pieds, on tape des mains et le bruit dure plusieurs minutes pendant lesquelles la pantomime s'interrompt.

A mille lieues de Paris, cela fait rudement battre le cœur, je vous en réponds! Les yeux se couvrent de larmes et l'envie vous prend d'étreindre la main de tous ceux qui applaudissent ainsi le drapeau de votre patrie abjettée.

Le cruchon, ou soir-là, à quelque événement extraordinaire motivant un semblable enthousiasme, je retournai le lendemain au cirque. On jouait la même pantomime. Le public était différent, mais les bravos furent semblables.

L'ÉLECTRICITÉ NAVALE

Les vaisseaux cuirassés composant l'escadre de Toulon ont fait des expériences de lumière électrique avec les appareils du type Gramme, adjoint à des machines Brocheroth, avec projecteurs Mangin, composés d'un miroir à verre concave-conyexe à surfaces sphériques de rayons différents, dont la face convexe recouverte en argent, est réfléchissante.

De la plateforme tournante placée sur chaque des vaisseaux, à dix mètres environ au-dessus du niveau de la mer et par un simple déplacement du foyer, lequel s'élevait par une vis ordinaire, on éclairait à volonté un espace considérable ou bien on concentrait toute l'intensité lumineuse sur un même point; de telle sorte que, à une distance de 3 à 4,000 mètres au large et 300 mètres sur terre, les moindres choses étaient visibles comme en plein soleil; lorsqu'on projetait un faisceau concentré de lumière sur un navire placé à une grande distance, on l'empoignait de gouverner.

Les projections électriques ont démontré que l'on peut empêcher un navire d'entrer dans un port et que l'on peut signaler de très loin la présence des torpilleurs qui sont maintenant un des éléments les plus importants des guerres navales.

LE CURÉ TROUILLOU

Dans son numéro du 26 mars, la Tribune a annoncé l'arrestation du curé Trouillou, desservant de la chapelle de la Tour (Isère), dans le lit duquel une jeune fille fut trouvée morte.

L'instruction de cette scandaleuse affaire continue. Le curé Trouillou, comme on sait, est accusé de tentatives abortives et d'empoisonnement sur la personne de la jeune Marie Frepaz, qui était enceinte de ses œuvres.

Des perquisitions opérées chez le saint homme ont amené la saisie d'une photographie de Marie Frepaz, placée sur la cheminée du vertueux abbé.

Il y a, paraît-il, des immunités pour ces sortes de gens. On nous assure en effet que l'abbé n'est pas au secret, et peut recevoir des visites. C'est ainsi que le curé de Bourgoin est venu ces jours derniers le visiter et l'assurer de la confiance manifestée par la gent électorale, dans la prochaine mise en liberté de l'amoureux pasteur, que ses fidèles croient inquiété pour un simple abus de confiance, peccadille sans conséquence.

Aussi l'abbé se montre-t-il calme et se laisse-t-il vivre. Il ne prend pas ses repas à l'ordinaire de la maison d'arrêt, mais les fait venir du dehors. C'est un accusé gras et fleuri que les amateurs de débats judiciaires verront très prochainement, espérons-le, sur les bancs de la cour d'assises de l'Isère.

ÉCHOS JUDICIAIRES

COUR D'ASSISES

La seconde session des assises de la Loire, qui s'ouvrira à Montbrison dans la dernière quinzaine de juin, sera présidée par M. Jacquemont, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

M. Boyer, conseiller à la cour d'appel de Lyon est également désigné pour présider la prochaine session des assises du Rhône.

AU PALAIS

MALHEUREUX GENDARME

Le nommé Rochas, de la commune de Champagne, St-Didier, comparait devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de colportage de gibier en temps prohibé.

Voici les faits: Le 21 février dernier, Rochas se présentait à la gare pour retirer une caisse contenant des bécanes, ses amis d'Aligot, Malheureusement pour lui, le gendarme Luciani, qui se piqua de connaître l'arrêté préfectoral de la

a été condamné, par le tribunal correctionnel à 15 jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

SUPPRESSION D'ENFANT

La nommée Pourrat (Marie) comparait devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de suppression d'enfant.

Elle fut condamnée à quatre mois de prison. Interrogée par M. le juge d'instruction sur sa conduite, elle a répondu :

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — L'emprunt. — Voici, d'après le Journal officiel, le texte de la loi autorisant la ville de Saint-Etienne (Loire) à emprunter 1,641,273 fr. 26 :

Art. 1er. — La ville de Saint-Etienne (Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre francs soixante pour cent (4 fr. 60 p. 100), une somme de un million six cent quarante et un mille deux cent soixante-trois francs vingt-cinq centimes (1,641,273 fr. 26) applicable, avec d'autres ressources, au paiement des frais de construction du lycée, et remboursable en quarante ans, à l'aide, tant de subventions de l'Etat et du département, que de prélèvements sur les revenus ordinaires communaux.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émise des obligations au porteur ou transmissibles par endorsement, soit directement de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Pélussin. — Ecoles de greffage. — Dimanche 3 avril, à 10 heures du matin très précises, aura lieu dans la salle de la justice de Pélussin, comme clôture des écoles de greffage, un concours entre les élèves greffeurs, à l'effet d'obtenir le diplôme de maître-greffeur.

On demande des vendeurs pour la « Tribune ». S'adresser au bureau du journal de 2 à 3 heures de l'après-midi.

L'école des bégues. — Nous rappellerons à nos lecteurs que le docteur Chervin, directeur de l'Institution des bégues, est descendu à l'hôtel Collet, où il reprendra, lundi 4 avril, ses cours de prononciation subventionnés par la ville et par le département.

PREMIÈRE PARTIE 1° Marche triomphale (A. Coquelet), exécutée par l'Harmonie roannaise.

DEUXIÈME PARTIE 1° Le Concours de Lyon, (C. Dupont), fantaisie ouverture exécutée par l'Harmonie roannaise.

Libre pensée. — Le jour dit : vendredi-saint, à la salle de Venise, à 8 heures de soir, la société de la Libre-Pensée de Roanne, donnera un banquet à un franc, suivi d'un grand bal.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A LYON

AU PETIT ALOAZAR

Réunion publique des électeurs du troisième arrondissement. Le citoyen Nachery est nommé président. La salle est comble, toutes les écoles socialistes y sont représentées.

leurs socialistes, accepte cette déclaration, disant que par ce fait de l'acceptation des moyens de production, il n'y a pas à discuter d'où viennent les adhésions, elles sont socialistes et c'est suffisant, car ce serait douter de la bonne foi des républicains sincères.

Après une très longue et très vive discussion à laquelle ont pris successivement part les citoyens Ch. Thivolle, H. Albert, Rocheron, Blanche, Vattier, Delange, Mondon, etc., l'unanimité a été acceptée à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

ORDRE DU JOUR

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

ORDRE DU JOUR

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

ORDRE DU JOUR

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

1° Discussion du mandat ; 2° Présentation de candidats ; 3° Nomination de la Commission exécutive.

LYON ET LE RHONE

On demande des vendeurs pour la « Tribune ». S'adresser au bureau du journal de 2 à 3 heures de l'après-midi.

L'école des bégues. — Nous rappellerons à nos lecteurs que le docteur Chervin, directeur de l'Institution des bégues, est descendu à l'hôtel Collet, où il reprendra, lundi 4 avril, ses cours de prononciation subventionnés par la ville et par le département.

Concert-conférence suivi de tombola (Villa des Fleurs). — Nous rappellerons que le Cercle d'études des Droits de l'Homme, 2, rue Montebello, donnera dimanche, 3 avril, à 1 heure précise, un concert-conférence suivi de tombola au bénéfice de sa bibliothèque.

La conférence sera faite par le citoyen Simyan, député de Saône-et-Loire, qui traitera du PACTE DE FAMINE.

Grande revue. — Samedi matin, à neuf heures, M. le Gouverneur de Lyon passera en revue les troupes de la garnison, en exécution de la circulaire ministérielle prescrivant une revue trimestrielle.

Mort de M. Gay. — Le parti républicain vient encore d'être éprouvé par une nouvelle perte.

DECES ET INHUMATIONS

1er Arrondissement. — Laerbe, Jean, 68 a., place des Terreaux, 3 h. m. ; Guillemain, Margéleine, 8 a., q. St-Vincent, 3 h. m. ; Daloz, Jean, 16 a., r. d'Algérie, 20, 9 h.

réalité, n'est autre que l'école du vice et de la corruption.

En somme, la réunion a été admirable de calme et de bonne tenue. Cela fait honneur aux travailleurs de cette corporation si éprouvée.

Le Gladiateur. — A quatre heures du soir, ce coquet bateau revenant d'Avignon battait vapeur sur Perrache et voulait évoluer dans le courant, pour traverser le chantier de construction du nouveau pont du Midi, cette manœuvre mal combinée engagea une des roues dans les cordages en fil de fer amarré sur leur barque qui furent fermement ébranlés, en même temps que une grande partie des palettes de ses roues étaient brisées, ce qui força le Gladiateur d'abordir en face de la manufacture des tabacs pour y débarquer ses voyageurs visiblement impressionnés par cette légère avarie.

Incidents. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier matin au 3e étage de la rue St-Pierre, 30, chez M. Cognard.

A 9 heures du soir, un commencement d'incendie s'est manifesté dans une petite maisonnette adossée au mur de la fabrique de foulards de MM. Bouville et Peyroux, chemin Sautin, à Villeurbanne.

A 7 heures et demi du matin, un violent feu de cheminée s'est déclaré chez M. Porquerolles, avoué à la cour d'appel.

Deux pompes étaient immédiatement mises en batterie sous les ordres du commandant Rangé et du capitaine Percévaut.

Le feu s'est déclaré dans une chaudière servant à fabriquer l'huile de lin.

Les dégâts consistent en deux hangars servant d'entrepôts aux bonbonnes d'huile qui sont complètement détruits.

Coup de couteau. — Deux jeunes gens de Belleville nommés Jean-Marie Bivrier et Ayougard, s'étant pris de querelle n'ont pas tardé à en venir aux mains.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

ECHOS DE THÉÂTRES

Théâtre Bellecour (direction E. Simon). — Dimanche, 3 avril, en matinée, à 1 h. 1/2, et le soir, à 8 heures, et lundi, 4 avril, irrévocablement, trois représentations de M. Coquelin aîné.

Le soir, à 8 heures, Tartuffe et l'Aventurier.

Lundi, à 8 heures, Gringaore, les Poésies ridicules, deux monologues et l'Étourderie.

Anse. — Notre sous-préfet. — En réponse à la lettre de M. Beau, maire de la ville d'Anse que nous avons publiée dans notre numéro du 29 mars, un de nos amis nous écrit pour confirmer nos renseignements sur la question du bureau de bienfaisance.

Il n'est que trop vrai, suivant notre honorable correspondant, que l'administration municipale a présenté à M. le sous-préfet de Villefranche, M. Burel, pour être nommé membre du bureau de bienfaisance et qu'il n'a pas été agréé par lui.

Que si M. Berthaud, président du comité opportuniste, n'a pas été maintenu c'est grâce à la note que vous avez publiée dans la Tribune le 25 mars.

Pour la démission de M. Putinier, lui-même pourrait nous donner les motifs pour lesquels il l'a donnée. Tout est bien qui finit bien.

DECES ET INHUMATIONS

1er Arrondissement. — Laerbe, Jean, 68 a., place des Terreaux, 3 h. m. ; Guillemain, Margéleine, 8 a., q. St-Vincent, 3 h. m. ; Daloz, Jean, 16 a., r. d'Algérie, 20, 9 h.

112, r. St-Cyr, 86, 3 h. s. ; Carron, Charles, 85 a., ch. Favorite, 48, 11 h. m. ; Béllissard, Benoite, 74 a., Antiquaire, 8, 9 a. ; Guerrier, Claude, 81 a., r. Bombarde, 4, 7 h. m. ; 6e Arrondissement. — Flandin, Gustave, 11 a., r. Fournet, 7, 4 h.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 31 mars

La journée est bonne, la fermeté générale et les transactions plus nombreuses.

Le 3/0/0 varie de 80,95 à 80,80 pour finir à 80,87.

Le cours de 81 semble acquis à bref délai. Toutes les valeurs sont fermes à l'exception des Chemins autrichiens très attaqués depuis quelques temps.

NOTES DE BOURSE

Le marché est toujours très ferme. Les consolidés sont de 1/16 en hausse.

BOULEVARD

3 0/0, 81 16. — Turc, 13 57. — Extérieure, 65 3/8. — Egypte, 381 25. — Banque, 508 12. — Priorité, >>> — Hongrois, 51 5/8. — Italien, 98 30. — Portugais, 55 7/16. — Lemburg, >>>> — Ferme.

Dernières Dépêches

Par fil spécial de la Tribune.

LA « GAZETTE DE MOSCOU »

Saint-Petersbourg, 31 mars — Le rédacteur en chef de la Gazette de Moscou M. Kaitkof vient d'être mandé par le czar à Saint-Petersbourg.

La Gazette de Moscou n'a tenu aucun compte des notes officieuses publiées dans les journaux de Saint-Petersbourg, qui désapprouvent, au nom de M. Giers, les attaques publiées contre l'Allemagne et elle continue à protester contre le renouvellement possible de l'alliance des trois empereurs.

Hier encore la Gazette de Moscou ne se contentait pas de critiquer les Russes amis de l'Allemagne, elle les plaisantait en termes très vifs et s'efforçait de détruire ce qu'elle appelle la légende de la suprématie militaire allemande.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

Suivant des renseignements plus sérieux, il faut renoncer à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889, sous quelle forme que ce soit.

LES PUISSANCES ET L'EXPOSITION Paris, 31 mars

accorder, maintenant que la justice s'est emparée de l'incident. Cette appréciation de M. de Douville-Maillefeu est, d'ailleurs, incontestable. Une affaire judiciaire ne peut être une affaire d'honneur.

NÉGOCIATIONS FRANCO-CHINOISES

Shanghai, 31 mars.

D'après une dépêche de Shanghai, les négociations conduites à Pékin par M. Constans, pour modifier le traité de commerce avec la Chine, ont fait certains progrès.

LA TENTATIVE CONTRE LE TZAR

Paris, 31 mars.

On a reçu jusqu'ici au ministère des affaires étrangères, aucun télégramme confirmant la nouvelle d'une seconde tentative d'assassinat commise contre le tzar, à Gaischina.

VOYAGE DE LA REINE VICTORIA

Paris, 31 mars, 11 h. 50 s.

Le train qui a conduit la reine d'Angleterre à Cannes, et qui était parti de Paris hier soir, a dû être garé, pendant quelques heures, à la Roche (Yonne), par suite du surchauffage de la boîte d'essieu du wagon salon où la reine Victoria se trouvait.

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 31 mars.

L'état de santé de l'empereur est satisfaisant. L'inflammation à l'œil a presque complètement disparu.

L'AFFAIRE DE MOLLEN

Paris, 31 mars.

La Chambre criminelle de la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le comte Mollen contre l'arrêt de la cour d'assises de la Côte-d'Or, qui l'a condamné à dix ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat sur la personne de sa femme.

On sait que ce pourvoi était basé principalement sur ce fait que le chef du jury était le propre fils du greffier qui siégeait à l'audience.

LA GUERRE SAINTE CONTRE LES RUSSES

Bombay, 31 mars, 11 h. soir

Il résulte d'informations de source indigène, que les tribus de Kohistan et de Rhodaman, à l'appel de l'émir de l'Afghanistan, ont promis leur appui pour la guerre sainte contre les Russes.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 31 mars, 11 h.

Le Land-bill Irlandais a été adopté. Interrogé par lord Stratheden, le marquis de Salisbury a déclaré qu'il ignore si une alliance a été conclue entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche.

LA REVOLUTION EN BULGARIE

Bucharest, 31 mars, 11 h. 40 s.

On mande de Kalafas qu'un bateau a transporté, cette nuit, cent soldats à Lom-Palanca, où une insurrection aurait éclaté.

On signale une grande irritation dans les esprits, à Widdin, mais jusqu'à cette heure, la tranquillité est absolue.

Des bateaux bulgares ont remarqué un bâtiment venant de Widdin, se dirigeant vers la Serbie. Il semblait vouloir débarquer une bande armée sur la rive bulgare.

LA JUSTICE ANGLAISE EN EGYPTE

Le Caire, 31 mars, 11 h. 55

Nous avons annoncé que deux officiers anglais qui avaient tué par imprudence un indigène, en chassant dans les environs du Caire, avaient été maltraités par les habitants d'un village voisin.

LE TRIPLE ASSASSINAT DE LA RUE MONTAIGNE

Les employés de l'hôtel Gayeux

La caissière et un des garçons de l'hôtel Gayeux, rue Saint-Quentin, ont été entendus par M. Guillois.

Après avoir renouvelé leur déposition en ce qui concerne le mystérieux Geyssler, qui a habité à l'hôtel du 5 au 16 mars, on a fait entrer Pranzini.

La caissière et le garçon sont tombés absolument d'accord pour dire que l'homme qu'on leur présentait ne ressemblait pas de tout à leur étrange client ; mais, chose bizarre, ils ont déclaré que le Geyssler qu'ils avaient vu était plus grand et plus fort que Pranzini, mais avait une figure maigre, coupée par de fortes joues et des taches noires.

CONTRADICTIONS.

Cette déposition amène une remarque singulière. Jusque-là on avait cru que le Geyssler de l'hôtel Gayeux et l'homme dont parle le concierge de la rue Montaigne ne faisaient qu'un. Or, le concierge affirme que son Geyssler est petit et maigre, tandis que leur client est grand et fort.

UN TÉMOIN INATTENDU

On interroge Pranzini sur ses relations, et on lui demande s'il n'a jamais connu quel qu'un du nom de Geyssler.

M. Guillois insiste, priant l'inculpé de bien vouloir fouiller dans ses souvenirs.

Pranzini répond de nouveau qu'il n'a jamais connu personne portant ce nom.

Appellez le témoin Geissler ! Pranzini se trouble, mais reprend bientôt son empire sur lui-même et tend la main au nouvel arrivant.

DÉCLARATION DE GEISSLER

Geissler a fait la déclaration suivante : — En 1883, j'étais premier secrétaire à l'Hôtel Royal des Étrangers, tenu à Naples, par M. Caprini ; j'avais sous mes ordres, comme commis, Pranzini, ici présent.

Un jour, le coffre-fort dans lequel on déposait les valeurs confiées par les clients fut trouvé ouvert sans cependant avoir été fracturé.

Parmi les objets renfermés dans ce coffre se trouvait un pli cacheté à la cire contenant des titres représentant une somme considérable.

Rien ne semblait avoir été touché ; mais le voyageur appelé pour vérifier la lettre l'ouvrit et constata qu'au lieu de titres, elle ne contenait plus que des feuillets d'un livre allemand.

On remarqua alors que les cachets avaient été détachés avec une lame de couteau chauffé, et qu'ensuite ils avaient été remplacés avec la plus grande habileté.

On ne savait sur qui faire porter les soupçons, et Pranzini, qui affectait des allures dégagées, me dit : « On pourrait bien vous soupçonner d'être l'auteur du vol, puisque vous avez la clef du coffre et que vous avez M. Caprini vous connaissez la combinaison. En tous cas, on vous en rendra responsable. »

Je n'attachais aucune importance à ce propos ; quelques jours après, un changeur de Naples vint avertir le propriétaire de l'hôtel que Pranzini avait voulu négocier chez lui les titres volés.

M. Caprini fit appeler son employé qui se reconnut coupable ; mais devant son repentir et la promesse qu'il remboursait la somme dérobée, on ne porta pas plainte contre lui et on se contenta de le congédier.

Pranzini à Bologne

M. Geissler ajouta que M. Caprini ne rentra jamais dans son argent, et qu'il apprit plus tard que Pranzini avait commis des détournements au préjudice des voyageurs des Palmann-cars dans lesquels il était employé.

A Bologne, continua M. Geissler, Pranzini, bien que simple interprète de la Société des wagons lits, était un modèle de toutes les élégances et posait pour le gentilhomme.

Tous les jours on le rencontrait à la confiserie Majani, qui est le lieu de réunion de tout le high life bolognaise.

Il passait pour avoir des bonnes fortunes sans nombre et pour prendre ses maîtresses parmi les femmes appartenant au meilleur monde.

On l'accusait, du reste, de recevoir de l'argent de ses conquêtes, et c'est ainsi qu'on expliquait son luxe peu en rapport avec ses appointements.

En terminant sa déposition, M. Geissler a dit qu'il avait rencontré plusieurs fois Pranzini à Paris, et que chaque fois celui-ci avait cherché à lui emprunter de l'argent.

LES RECHERCHES

Paris, 31 mars

L'instruction a définitivement établi que la lame de couteau retrouvée dans l'après-midi d'hier dans les fosses d'égout, rue des Martyrs, n'avait aucun rapport avec le crime de la rue Montaigne.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Œuvre de patronage démocratique pour les jeunes apprentis. — On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour apprendre l'état de pâtissier, s'adresser au secrétaire rue de Chartres, 13, au 1er, de 2 à 5 heures du soir.

Grève de la Guimperie lyonnaise. — Le syndicat des ouvriers guimperiens invite tous ses adhérents à une grande réunion privée qui aura lieu samedi 2 avril 1887, à 8 heures du soir au siège social, rue Constat, café Coyat. Question très urgente.

Dimanche 3 avril, grande réunion privée salle Rivoire, avenue de Saxe, 242, à 1 heure. Des lettres de livrets de syndicat doivent être déposées à l'entrée (on trouvera des lettres à la porte).

Les Tullistes de toutes catégories, sans exception, sont invités à une réunion publique dimanche 3 avril, salle Fredouillère, rue Tullagein, 100, à 2 heures précises.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport des délégués nommés pour la révision des statuts ; 2° nomination des syndics ; 3° questions diverses.

Union des tisseurs et similaires.

La Commission syndicale reçoit la communication suivante : La Commission de section, après avoir entendu le rapport de son délégué à la réunion d'urgence tenue le 27 mars, a décidé de se constituer en comité central, sous le patronage de la Commission municipale qui a son siège social au 4, rue de la Chapelle, au lieu de l'autre, et que main-tenant il avait donné en vigne de la marque par le rejet de la subvention, demandée par la Commission de section, et de contrôler, en vue de subvenir aux besoins des tisseurs, les ventes occasionnelles l'envoi du dépôt dans les consulats étrangers.

Nous espérons cependant que, quand la proposition reviendra devant le Conseil municipal, il reconnaîtra son erreur et se proposera de sanctionner son premier vote en allouant à la Commission de la marque la somme nécessaire pour en faire le dépôt.

La Commission de section réunie ce jour invite le Syndicat à poursuivre avec énergie la réalisation de la marque des tisseurs lyonnais et à prendre toutes les mesures passibles pour en avoir une prompte application.

La corporation attend avec impatience cette mesure qui empêchera à nos fabricants de vendre des produits étrangers pour des produits lyonnais.

CESSATION DE COMMERCE

DE LA MAISON AU PRINCE EUGÈNE

33, Rue de la République, 33, à côté du Bazar

Il sera vendu à l'amiable, à des prix exceptionnels de Bon Marché, une quantité de marchandises, telles que : Pardessus, Vestons, Complots noirs et fantaisies pour hommes et jeunes gens.

Une quantité considérable de Gillets sera mise en vente à 2 fr. 95.

UN LOT Jaquette fantaisie..... 6 95
UN LOT Pantalons drap nouveau... 4 25
UN LOT Complet fantaisie..... 18 50
UN LOT Complet commanion..... 15 »

PRIX FIXE ABSOLU

PREMIER JOUR DE VENTE DEMAIN SAMEDI 2 AVRIL

De 9 heures à midi et de 2 à 5 heures

SPECTACLES ET CONCERTS

du Vendredi 1er avril 1887
Grand-Théâtre. — Rideau à 8 heures.
Théâtre des Célestins. — Bureau 7 h.

soirs; à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.
Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, FONDS ÉTRANGERS, OBLIGATIONS, and ACTIONS. Lists various financial instruments and their values.

Table with columns for OBLIGATIONS and ACTIONS. Lists various financial instruments and their values.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for VALEURS, PREMIER COURS, and DERNIER COURS. Lists various financial instruments and their values.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table with columns for NOMBRE, SORTES, and POIDS. Lists various types of silk and wool and their quantities.

Table with columns for NOMBRE, SORTES, and POIDS. Lists various types of wool and their quantities.

La Tribune par Abonnement
L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
LYON. — 14, rue Confort, 14. — LYON
Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à de bonnes conditions...

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
Correspondant de l'Agence Havas
14, RUE CONFORT, 14, LYON
Succursale GRENOBLE
Passage Teissière

MECANICIENNE
Breveté de l'Etat
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET
a été guéri toutes les maladies contagieuses...

SPÉCIMENS D'ANNONCES
QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION
2 lignes (20 fr. par mois)
3 lignes (30 fr. par mois)
4 lignes (40 fr. par mois)
5 lignes (50 fr. par mois)
6 lignes (60 fr. par mois)

LE FRANC-MAÇON
PARAISANT LE SAMEDI
52, Rue Ferrandière, 52 — LYON
ABONNEMENTS
Un an... 6 fr. — Six mois... 4 fr. 50

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise
52, RUE FERRANDIÈRE, 52
Journaux — Affiches — Labours — Mémoires
Thèses — Factures — Lettres de décès

ON TROUVE
A L'AGENCE DE PUBLICITÉ Victor FOURNIER
14, Rue Confort, 14, LYON
DES
BILLETTS DES LOTERIES
CI-APRÈS

Mme CLAUDIA
Sommambule infatigable sur maladies, événements de la vie, etc.
Méthode Muller
Grand Assortiment
de Vins fins, Liqueurs et Spiritueux...

AFFICHAGE
DANS LES
Tramways de Lyon
ET DE SAINT-ÉTIENNE
PUBLICITÉ INTÉRIEURE
Carreaux des Voitures

PUBLICITE
Dans tous les Journaux
De FRANCE & de L'ÉTRANGER
POUR TRAITER, S'ADRESSER
A L'AGENCE FOURNIER

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remorsé, 3, angle de la rue du Doyené (St-Georges)
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes.

Flamberge au Vent!
PAR
E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE
XIX
LA CHASSE DE M. LE PRINCE
Les chasseurs suivaient, passant comme un tourbillon à travers la forêt.

Quant à M. Condé, il arrivait un des premiers, mais cependant à quelques pas en arrière de Lusignac et de la princesse.
On avait perdu de vue les sangliers et l'on suivait à la voix.

de feu, Eole, le cheval de la princesse, s'était cabré. Dressé sur ses jambes de derrière, il résistait en hissant aux tiraillements du mors.
Lusignac vit le danger qui menaçait Charlotte de Montmorency et accourut.

circumstance, car si l'animal avait essayé d'entrer dans le taillis, il n'aurait pas fait trois pas que Mme de Condé eût été jetée contre un arbre ou violemment précipitée sur le sol par quelque branche, comme il venait d'arriver, quelques instants auparavant, au vicomte de Bouchavannes.

de fardeau, se reprit à courir de plus belle.
Au lieu d'une existence en danger, il y en avait deux maintenant. Celle de Gilbert était de beaucoup la plus menacée.

ferma les yeux en poussant un cri. Ses doigts lâchaient déjà la crinière du cheval: elle allait tomber, quand tout à coup elle eut, comme dans un songe, la vague perception d'un grand bruit éclatant à ses oreilles.